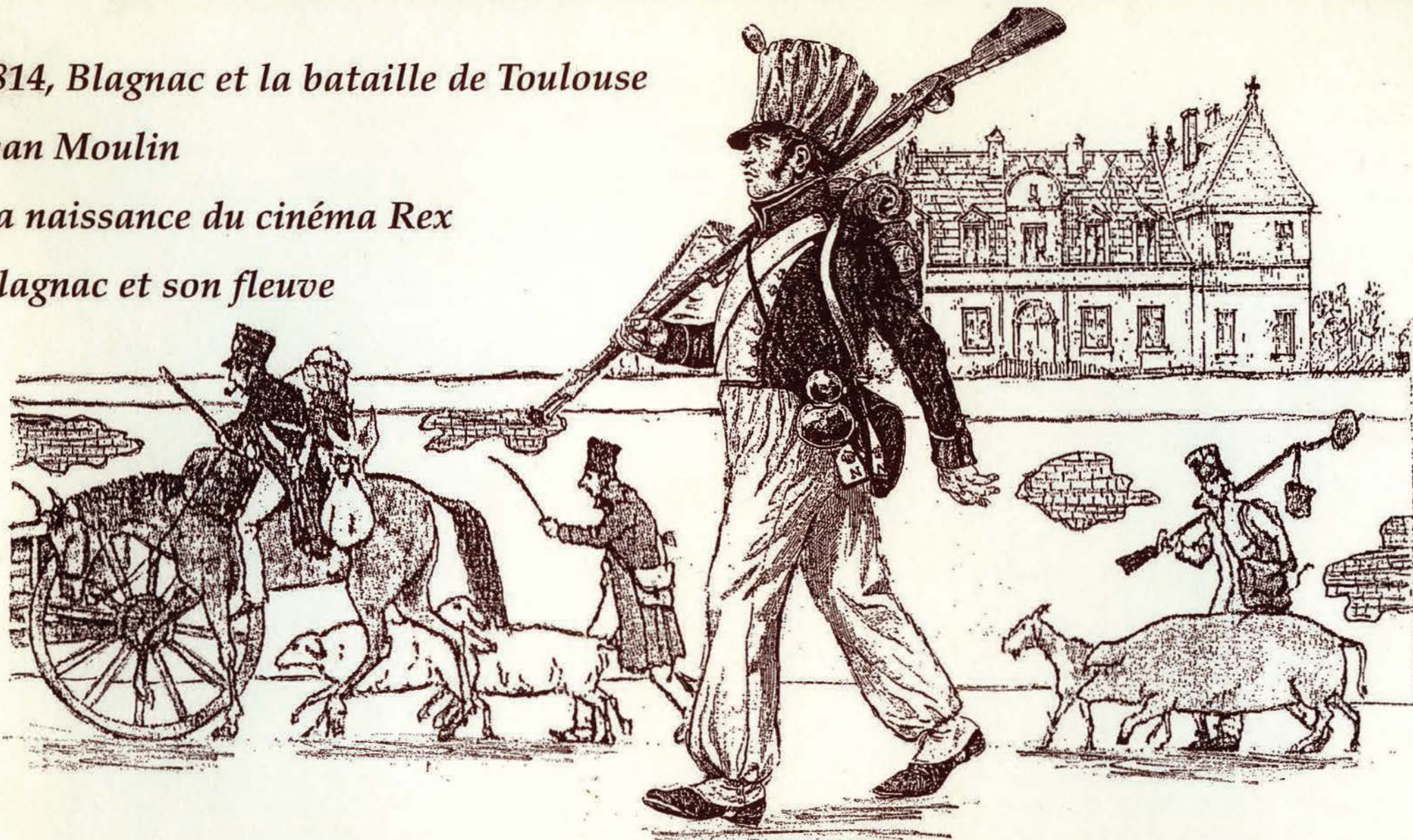


*1814, Blagnac et la bataille de Toulouse*

*Jean Moulin*

*La naissance du cinéma Rex*

*Blagnac et son fleuve*



# **BLAGNAC : QUESTIONS D'HISTOIRE**

**Revue d'Histoire Locale - Semestriel - n° 18 (Novembre 1999)**

*Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac - CERRAVHIS*

*Siège Social - 7, rue Bacquié-Fonade - 31700 BLAGNAC*

## BRACONNIERS DE GARONNE

Consultons le Petit Robert : « Le braconnier, de même que le contrebandier, côtoie de fort près le brigand ». (Citation de Victor Hugo).

N'en déplaise aux mânes de l'Illustre, les braconniers dont nous allons conter les exploits illicites ne furent en rien des brigands ou des bandits. Ils jouirent de l'affection et même de l'admiration de nombre de Blagnacais qui bénéficièrent des produits de leurs pêches contre honnête rétribution, librement négociée. Sitôt pêché, un poisson est un poisson, sans estampille, quelle qu'ait été la manière de sa capture. Rien n'indique qu'il n'a pas été pris à la ligne ou au filet à mailles dûment calibrées. On peut fermer les yeux sur son commerce vis-à-vis d'amateurs ou de restaurateurs, fut-il effectué à la sauvette et sans patente acquittée. On pourra d'ailleurs soutenir qu'il ne s'agit que de cadeaux. Et du reste, bien des pauvres, tels ceux de naguère traités par Mandrin, furent nourris sans bourse déliée. D'où « l'aura » entourant ces « bandits bien aimés ».

### Kiki, le passeur d'eau

Ce récit concerne les années 1925-1945. C'est-à-dire qu'il y a prescription depuis belle lurette, en sorte qu'il est permis de parler librement de certaines illégalités, qui d'ailleurs à l'époque avaient été dûment sanctionnées, pour bon nombre, par des condamnations et amendes substantielles. Nous écrivons pratiquement sous la dictée du fils du célèbre braconnier, connu de tous, notamment des gardes, sous le nom de Kiki.

Le ci-devant « brigand » avait, en couverture de ses infractions, un métier honorable, à savoir passeur du bac du Port de l'Embouchure aux Ponts Jumeaux, honoré pour avoir sauvé, dit la presse, plus de 18 noyés, secourus vivants, sans compter les cadavres repêchés. La prime qu'il touchait pour un noyé sauvé de la mort était de 5 francs. Pour un noyé décédé, c'était plus cher : 10 francs. D'où la mise en cause de cette anomalie, qui pouvait inciter le sauveteur à attendre le dernier soupir du noyé avant de le sortir de l'eau. Inutile de préciser, malgré le refus administratif de pallier l'anomalie, que le passeur de Garonne, qui translatait chaque jour, entr'autres, les ouvriers et ouvrières de la Cartoucherie, avait gardé au



«Kiki», le passeur

cœur le souci d'intervenir toujours en temps utile. Un sauvetage très médiatisé avait consisté à sortir de l'eau l'équipage d'un hydravion militaire Italien, qui se baladait on ne sait plus pourquoi dans la région au moment où Badoglio venait de succéder à Mussolini. L'appareil, en panne de moteur, voyant le bac dans ses œuvres avait jugé qu'il y avait assez d'eau pour se poser et obtenir éventuellement du secours. Il avait « in extremis » évité, en passant au-dessous, une ligne électrique, mais avait heurté de plein fouet le câble du bac. Kiki, arrivé d'une centaine de mètres, était intervenu à temps comme l'hydravion coulait.

En ce temps-là, la Garonne était navigable depuis Cazères jusqu'à Bordeaux, et Kiki l'avait pour sa part, dans sa barque, descendue jusqu'à Agen. Le fleuve charriait, doublé par le Canal des deux mers, maintes péniches chargées de barriques, de grains, de poudres issues de la Poudrerie de Toulouse. Cependant, le surnommé Kiki, en dehors de son temps de travail, était un pêcheur impénitent – ou presque ! Il bénéficiait

d'un permis de pêche préfectoral, relatif au fleuve depuis le Pont des Catalans jusqu'au Moulin de Naudin, certes, mais avec des filets soigneusement calibrés. Or Kiki pêchait, à l'épervier avec des mailles abusives. D'où ses conflits continuels avec les gardes, tant municipaux que forestiers. Kiki avait deux acolytes, à savoir un copain, et un chien, non pas « de chasse » mais de « pêche », un fox à poil noir et feu, dressé sans violence inutile, en parfaite amitié réciproque afin de prévenir de l'approche – subtilement flairée, des gardes empêcheurs « d'épervier » en rond !

L'engin du pêcheur, d'où étaient jetés les filets d'un coup de main infallible, à droite et aussi à gauche, grâce à l'acolyte, était une barque dite « une Cazérienne », parce que fabriquée en monopole à Cazères, d'une longueur de 12 m, d'une largeur de 1 m et quelque, manœuvrée à la gaffe.

On l'ancrait au milieu du fleuve, ou à peu près, à des poids qu'on liait au plat-bord par des cordes de longueur adéquate. Les bords faisaient environ 30 cm au-dessus de l'eau, garde à peine suffisante quand on remplissait la barque d'une pêche très abondante : la rivière à l'époque était très poissonneuse. On avait parfois du mal, en se mettant à deux, à remonter le filet pesant de ses prises.

Quels étaient les poissons qui s'entassaient au fond de la barque ? Suivant les mailles utilisées, des barbeaux, sièges, sophies, brêmes, chevesnes appelés « cabots », truites, goujons, rarement brochets, et à leur saison de frai, les alozes. On sait qu'il s'agit d'un poisson d'estuaire, en l'espèce la Gironde, qui remonte pour frayer, comme font les saumons, dans les rivières aux eaux vives, telles que Ariège, Garonne supérieure et affluents montagnards. En Garonne blagnacaise, on en voyait à la saison se former en tourniquant en rond, comme les chevaux de cirque, en remuant l'eau en surface avec un bruissement caractéristique. Il suffisait de jeter le filet sur le carrousel. (La pêche à la saison du frai est aujourd'hui interdite et du reste les alozes, qui brillèrent à l'envie sur les étals toulousains pendant la Révolution, sont devenues plutôt rares).

Enfin venaient aussi frayer en haute Garonne les saumons, poisson roi. On en voyait sous le Pont des Catalans, dans des « canelles », rigoles creusées naturellement dans marne, souvent accompagnés de grosses truites qui frayaient aussi, produisant les truites « saumonées ». Kiki en prenait alors



Avec le chapeau : «kiki», à sa gauche son fils et à sa droite son acolyte.

deux ou trois, à la ligne, ou au trident, qu'il était accoutumé de vendre à l'hôtel Régina. La femelle, sans doute à cause des œufs, était payée deux fois plus cher que le mâle reconnaissable au rostre qui prolonge la mâchoire inférieure. Une fois qu'il manquait de femelle, Kiki avait eu l'idée fallacieuse de scier le rostre d'un « bécard » à la scie à métaux. L'hôtelier s'était aperçu, « mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus ! »

Les anguilles, dédaignées par l'épervier, «étaient prises « à la sache ». Il s'agit d'un sac de jute, à l'intérieur duquel on place une tête de mouton. Une fois immergé et retenu par une corde, le piège est percé par les anguilles, qui ont des dents acérées, pour venir se goberger. En temps opportun, on tire sur la corde pour vite remonter la sache, qui laisse bien échapper quelques convives, mais l'essentiel reste pris.

La femme du pêcheur avait comme métier de tisser des couvre-pieds en laine, exemplaires réputés inusables dont on trouve encore quelques spécimens à Blagnac dans les familles respectueuses. Mais aussi, poussant un « carretou », sorte de baladeuse munie de deux ou trois plateaux superposés, elle allait livrer les poissons tous frais aux marchés Victor Hugo et Arnaud Bernard, lequel bénéficiait alors d'un vaste couvert. De plus, il y

avait les « réserves », faites de nasses différemment calibrées, qui prenaient les poissons et les conservaient avec leurs dimensions propres. Des fils de fer, tendus entre les planchettes latérales des pièges, triaient en effet les bestioles. Les barbeaux, qui hantent les fonds et remontent le courant, entraient en suivant la base de la nasse, couchant leur arête dorsale pour passer sous les fils. Atteignant le fond du piège, à la planchette du fond, leur arête relevée les empêchait de faire marche arrière, alors qu'ils demeuraient toujours tête vers l'amont. Les plus gros ne pouvaient entrer et étaient recueillis dans une autre nasse calibrée à leur intention. Ainsi les clients pouvaient-ils être servis en fonction de leurs désirs et de la dimension de leurs plats au four. Un flotteur permettait de repérer la nasse au fond de l'eau. Un des pièges-réservoirs était consacré aux goujons. Un avocat toulousain, amateur de cette seule espèce, venait prendre livraison, accompagné d'un serviteur portant un seau plein de lait. Les goujons étaient déversés dans le liquide où ils s'étouffaient. C'est ainsi qu'ils étaient, paraît-il, les meilleurs pour la friture.

### La répression

Surpris dans leur barque par des gardes embusqués sur une rive, et signalés par le chien, les braconniers larguaient leur épervier, normalement attaché au poignet, qui allait au fond, repéré par un flotteur discret qui permettait le repêchage une fois le danger passé. Ils glissaient par-dessus bord, se tenant d'une main au bordage opposé à la rive investie, et quand c'était indispensable, gagnaient à la nage la berge dépourvue de menace. Il arrivait cependant qu'ils soient pris, et parfois les filets saisis. Kiki payait l'amende pour délit de pêche, laquelle augmentait à chaque récidive. Cela pouvait faire des frais importants, qui étaient couverts par les ventes. L'acolyte de Kiki refusait de payer et aimait mieux subir la prison où d'ailleurs on n'était pas mal traité. Une fois, les filets saisis, il subodora qu'ils avaient été entreposés dans un local des gardes près du tribunal, rue Cujas. Il s'y rendit de nuit, repéra les filets dans une courette qu'il escada, et les récupéra. Le lendemain les gardes vinrent interroger Kiki, vieille pratique, qui ne devait pas être étranger au larcin. Celui-ci joua l'étonnement, et l'affaire en resta là, les gardes n'en pensant pas moins !

Souvent les gardes se postaient sur le Pont des Catalans, pour repérer leurs

braconniers favoris. Ceux-là résolurent de se munir de faux nez à moustaches. Depuis le pont, les gardes les virent dans leur barque, mais se dirent que c'étaient des clients inoffensifs, pourvus de moustaches qui ne pouvaient appartenir à Kiki et consort.

Un jour où Kiki braconait depuis la berge, les gardes apparurent et se mirent à sa poursuite. Le contrevenant n'hésita pas à se jeter dans un fourré de longues orties. Couché sur le ventre, nez au sol, il sentit quelque chose qui lui grimpa sur le dos : c'était le chien qui se cachait avec lui et le protégeait ainsi des orties. Comme les gardes passaient sur le chemin de halage en se parlant entre eux, le chien, contrairement à son habitude, resta muet comme une carpe. Lorsque le petit fox mourut, il fut pleuré à l'instar d'un membre de la famille.

Ainsi passaient ces jours et ces nuits aventureux, où les algarades avec les gardes, devenus à force presque des amis, mettaient le piment d'un jeu où gagnaient tantôt les uns, tantôt les autres. Le fils de Kiki, qui m'a conté toute l'histoire, ne se souvient pas d'avoir vu son père attraper un rhume. Malgré les sollicitations d'un exemple fameux, il refusa de s'investir à la suite dans la même aventure.

### Après Kiki, une autre célébrité

J'ai recueilli d'un membre de notre équipe de la Maison de l'Histoire, un témoignage concernant un autre braconnier de Garonne bien aimé, maintenant décédé, dont nous pouvons donner le nom, qui rappellera aux Blagnacais bien des souvenirs. Il s'agit de Marcel Buret, qui officia sur la Garonne blagnacaise et le Touch, à partir je crois de 1945 environ, et ce pendant une vingtaine d'années. Cet homme affable et de bonne compagnie, toujours rien d'un « brigand », était basé au « Plan de Port », actuellement le parking de l'hôtel « le Deauville », juste en bas du vieux pont suspendu, récemment reconstruit et rénové.

Mon chroniqueur, à l'âge d'une quinzaine d'années, assista le héros dans quelques-uns de ses exploits. Mais il se refusa à prendre la suite, si on excepte quelques pêches d'amateur, à la main, sous les souches du Touch, riches en goujons et barbeaux. Il demeure rue du Bac, fréquemment inondée, le bac évoquant celui qui faisait traverser la Garonne, pour joindre Toulouse, avant la réalisation du pont.

A l'époque que nous décrivons, au Plan du Port, et depuis fort longtemps, étaient amarrées une dizaine de barques, les unes dites « Cazériennes », précédemment décrites, et d'autres nettement plus grandes, aux deux extrémités relevées, celles des « pêcheurs de sable ». Cette dernière activité, développée sur la Garonne depuis le Bazacle jusqu'à Naudin, fournissait le matériau de la construction toulousaine.

Alors que Kiki, évoqué plus haut, passeur d'eau à l'embouchure, bénéficiait d'un fermage, obtenu par adjudication, du Pont des Catalans au Moulin de Naudin, Marcel Buret, dédaignant tout semblant de légalité, avait pour seule profession celle de braconnier fluvial, en dehors de toute réservation. Son instrument de travail était « le tramail », filet à pan vertical de 1m à 1m50, encadré de deux rabats, également verticaux, sensiblement espacés du filet central, d'où le nom, « tramail » égale trois mailles. Lesté par des plombs qui le maintenaient au voisinage du fond, à une vingtaine de centimètres, soutenu en surface par des flotteurs, il se plaçait sur plusieurs mètres de long en barrage du courant, perpendiculairement ou



Ils pêchent en toute «légalité».

en diagonale. L'engin, placé depuis une barque à la tombée du jour, était levé en fin de nuit. Son lieu de capture se situait le plus souvent au large et à la hauteur du couvent des sœurs. Il amenait une pléthore de poissons de divers types, barbeaux, cabots, sièges, sophies, brêmes, à l'exception des anguilles qui rampant sur le fond, passent sous le filet, et des goujons qui ne le quittent guère.

On braconait aussi fréquemment dans le Touch. Le « tramail » était largué à l'arrière de la barque remontant le courant, vers le soir. Les deux occupants de la « Cazérienne », à savoir Buret et son acolyte, parfois notre chroniqueur, frappaient alors l'eau de la rivière, l'un avec la gaffe, l'autre avec une batte, rejetant les poissons, fuyant vers la Garonne, dans les filets. La pêche était si abondante que les bords de la barque, remplie des prises sitôt remontées, n'étaient plus qu'à quelques centimètres de l'eau. Quant aux alozes, à la saison du frai, elles se prenaient au bas du Ramier, dans peu d'eau.

La pêche se vendait essentiellement aux bons clients du bourg, dont les familles des gendarmes : la gendarmerie se situait au pied de la statue de Saint Exupère. Les restaurants de Blagnac étaient très intéressés, abondamment fréquentés par les Toulousains en goguette qui hantaient le Ramier, à l'époque, en grand nombre.

En bas des ramiers, là où se prenaient les alozes, vivait dans une cabane, un autre braconnier, à demi clochard, surnommé « l'Amiral ». Ce dernier était spécialisé dans les saumons, qui transitaient en surface. Il les livrait au restaurant « Canal », au centre du bourg.

Au moment des crues, les Blagnacais riverains de la Garonne étaient comme pris de folie. Ils brandissaient leur « birol », sorte de grande épui-sette de fabrication locale dont le cône faisait un peu plus d'un mètre et dont l'ouverture était assurée par un cercle métallique. Les amateurs se rendaient au bord des berges, là où les poissons se mettaient à l'abri du courant. Il suffisait de plonger l'engin et de le relever avec ses prises. D'où de succulentes fritures dites « de Garonne », que servaient entr'autres les restaurants du cru aux « aficionados » des Ramiers. Bien sûr, cette pêche était interdite, mais vu l'affluence des pêcheurs épisodiques, pratiquement tolérée. Les gardes, cependant, avaient à cœur de justifier leur profession en dressant quelques procès verbaux. Il faut croire qu'ils avaient un quota

à remplir. La grand-mère de notre chroniqueur récolta de l'un d'eux, ce dont elle conçut une grande honte, qui mit du temps à s'effacer.

Un genre de pêche particulier était dénommé « à la tirette » ou encore « au massacre ». Du haut du pont, on jetait une ligne armée de plusieurs hameçons en trident. Elle concernait les ablettes, qui à la saison des amours, occupaient la surface en bancs compacts. On tirait dans le tas pour remonter les poissons piégés, dont beaucoup étripés, d'où le dit de « massacre ». Mais les fritures des rescapés provisoires étaient très appréciées. Aujourd'hui les ablettes, nageant toujours en surface, consomment le mazout drainé des routes parallèles au fleuve, que les pluies déversent dans la Garonne. Elles sont réputées immangeables, même les chats n'en veulent pas.

Fut parfois pratiquée la pêche au carbure : on met quelques cristaux de carbure, qui à l'époque servait aux lampes d'éclairage, dans une bouteille de bière dont on connaît le mode : fermeture à bouchon de céramique muni d'une rondelle de caoutchouc. On referme vivement et on lance : ça explose et les poissons remontent ventre en l'air, à ramasser à l'épuisette. A la libération, les FFI et leurs amis pratiquèrent la pêche à la grenade. Même principe, le carbure n'étant plus utilisé, grâce à l'EDF.

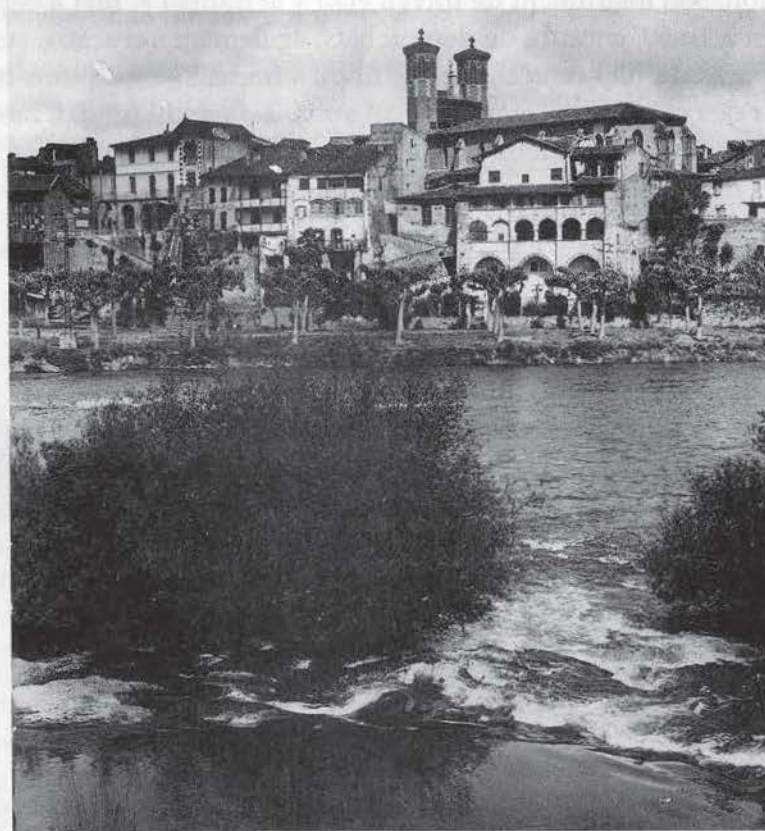
Nous avons évoqué les gardes, qui sévissaient comme au temps de Kiki. Buret et ses émules payaient les amendes ou bien faisaient un séjour en prison. Il ne s'agissait que de délits, et non de crimes. On n'en conservait pas trace sur le casier judiciaire. Un des va-nu-pieds vivant du braconnage fluvial à Blagnac, avait dit-on, coutume de se laisser prendre à chaque automne. Bien incapable de payer l'amende, il villégiaturait en prison, tout à son avantage, pour y passer l'hiver, au chaud, nourri et logé !

Aujourd'hui, le braconnage systématique est semble-t-il devenu un mythe. Mais les berges sont encore fréquentées par nombre de pêcheurs à la ligne. Ils prennent surtout des barbeaux, bien moins qu'autrefois, où paraît-il il n'était pas rare dans une journée débutée à potron-minet d'en attraper 20 à 30 kilos. Du reste, les barbeaux sont peu cotés, vu leurs arêtes. On peut cependant les préparer comme les aloses, avec une feuille d'oseille dans le ventre, et au vin rouge, comme à Bordeaux, ou à la « Moissacaise », recette donnée dans notre numéro 16.

Ainsi défrayèrent la chronique, tels des héros de western, « Dalton » locaux, nos aventuriers de Garonne à Blagnac. Ils ont aujourd'hui gagné le purgatoire des délinquants primaires. Mais à notre époque, où leurs exploits ont laissé place, hélas, aux incendies de poubelles ou même de voitures, leur mémoire n'est pas oubliée : Interrogez comme je l'ai fait quelques Blagnacais, à tout prendre pas si anciens...

H. R. Cazalé

*Remerciements pour leurs précieux témoignages à MM. Laballe, fils de «Kiki» et Lapoutge, du plan du Port.*



La ville de Cazères, vue de la Garonne avec au pied de la berge le site où se fabriquaient les «Cazériennes»